

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [1]

Artikel: Fribourg

Autor: Dousse, Anne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre D'un canton

Genève

Centre d'Education Permanente :

Programme 1980. — Sous l'égide de l'Ecole genevoise d'infirmières *Le Bon Secours* et de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (section de Genève), des sessions de deux à trois jours sont organisées dans un but de formation permanente. Bien qu'essentiellement conçues pour les membres de la profession infirmière, de nombreuses sessions sont ouvertes à tous ceux que cela intéresserait. Les personnes qui souhaitent un conseil concernant le choix des sessions peuvent s'adresser aux coordinatrices.

Thèmes

A lire les titres des sessions, les thèmes sont des plus variés : analyse transactionnelle, relation soignant/soigné, auto-dynamique, « Je veux écrire mieux », « Je veux parler mieux », relations humaines, mon corps existe, atelier de formation personnelle, etc. On voit que ces sessions peuvent concerner tous ceux qui s'intéressent aux relations humaines et à leur propre évolution.

D'autres thèmes encore montrent la recherche de soi-même comme utile dans les relations avec l'extérieur : « Affirmation de soi », la femme face au vieillissement, l'importance du stress et des facteurs émotionnels dans la maladie cancéreuse.

Pour tous renseignements sur ces sessions, leurs dates et leurs conditions : CEP, 29, rue de Contamines, 1206 Genève, tél. 022/4703 51.

Vaud

Le CHUV s'explique

On se souvient sans doute que, l'été dernier, la Maternité du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois avait fait couler beaucoup d'encre : des femmes ayant subi un avortement selon la méthode du *priming* avaient protesté : on ne les avait pas informées, elles avaient souffert*...

Le 30 novembre, la Maternité organisait une *séance publique d'information* dans son aula. Le Dr de Grandis expliqua, en présence du professeur Merz :

- que le *priming* est la méthode la moins dangereuse pour les primipares dont le col est étroit et dur
- que l'anesthésie péridurale (moitié inférieure du corps) est moins dangereuse que la narcose complète pratiquée autrefois
- que les femmes qui se présentent à la Maternité sont informées sur les possibilités différentes et qu'on leur laisse le choix.

Deux jeunes femmes ripostent : elles n'ont été averties ni sur la méthode abortive, ni sur l'anesthésie. Une autre dit qu'on voulait lui fixer un rendez-vous 5 semaines plus tard pour un avortement !

Suit un dialogue de sourds ; on a le sentiment qu'il y a deux blocs, chacun restant sur ses positions. La Maternité essaie trop de convaincre ; elle ne parle que des avantages

des méthodes qu'elle pratique, mais pas des inconvénients ; elle ne répond pas directement aux questions posées. Cela suscite insatisfaction et méfiance.

Cinq groupes de femmes (dont les Femmes en lutte, le Comité « nous voulons des enfants désirés », le groupe action des usagères de la maternité...) présente une *lettre ouverte au professeur Merz*, demandant :

- des délais plus courts pour les rendez-vous
- un accueil plus chaleureux
- la suppression des attentes interminables dans les corridors
- une plus grande clarté dans les explications des médecins
- un dialogue tendu et non une consultation « exprès »
- une information précise sans pression d'aucune sorte
- l'augmentation des effectifs du personnel hospitalier.

Elles reconnaissent qu'un effort a déjà été fait et que quelques améliorations sont en cours.

Espérons que la tentative de la Maternité de s'expliquer publiquement, que le dialogue amorcé, même s'il a été difficile, que la lettre ouverte marqueront des progrès en ce qui concerne les relations entre les patientes et le corps médical. Au moins dans ce domaine, car pour ce qui est du *priming**, le problème reste ouvert.

(*voir nos derniers numéros)

Neuchâtel

Etre femme et députée

La citoyenne suisse est, aux termes de notre législation, l'égale en droits du citoyen. Néanmoins, les séquelles d'un statut périmé qui faisait d'elle une inférieure subsistent toujours. Attentive à ces inconsciences, l'ADF les dénonce et s'emploie à les faire disparaître, tout en incitant les citoyennes à s'intéresser mieux à la chose publique et à assumer leurs responsabilités.

Prendre ses responsabilités : un *modus vivendi* qui s'impose à nous toutes, mais plus encore à nos élues qui s'engagent solennellement, qui vont s'exposer aux critiques et commentaires, parfois malveillants, bien plus que ne le sont ceux de leurs homologues masculins, et qui vont aussi affronter des difficultés et des obstacles plus durs à surmonter.

Brillamment réélue au Conseil national, Mme Heidi Deneys, sollicitée par l'ADF, a relaté avec sérieux et humour, devant l'assemblée des déléguées de 1979, les « Expériences d'une Neuchâteloise au Conseil national, montrant à quels degrés la femme parlementaire doit assumer des charges plus lourdes que le mandataire. Car, concilier une présence parlementaire à Berne de quatre fois trois semaines par année, doublée, si ce n'est triplée, d'une participation active à plusieurs commissions et d'un travail d'information personnel indispensable, avec une activité professionnelle à plein temps ou une responsabilité continue de ménagère et mère de famille, relève d'une performance dont n'ont pas à se préoccuper la plupart, sinon la totalité des parlementaires hommes, dont les uns sont experts en politique, les autres représen-

tants d'une branche économique qui les mandate et leur vaut d'être intégrés à des commissions *ad hoc* — situation qui simplifie considérablement la tâche parlementaire de ces messieurs, presque toujours assistés de leur secrétaire particulier pour liquider les « petites besognes ». Quelle est la députée qui bénéficie de telles facilités ? Autant de détails essentiels que la presse, dans ses jugements subjectifs et souvent superficiels des mandataires, se plaît à ignorer, pour n'apprécier un député qu'à la fréquence et à la longueur de ses interventions.

Encore quelques flashes amusants, un tantinet ironiques : le sommeil qui terrasse plus d'un député dans la séance qui suit le repas, diverses absences au moment crucial du vote, une discipline trop relâchée dans les présences masculines tout au long des sessions, des sujets tabous, comme la vigne et le vin, etc. — autant d'observations qui ont mis en évidence la conscience avec laquelle nos députées prennent leur tâche à cœur, savent intervenir judicieusement, et savent aussi garder le contact indispensable avec la base pour être le porte-parole d'une collectivité. Tant il est vrai qu'un mandat est non un droit, mais un devoir.

J. Humbert-Droz

Fribourg

Une commission cantonale de la condition féminine ?

Le Conseil d'Etat fribourgeois vient d'accepter le postulat de Mme Madeleine Duc-Jordan, déposé en novembre 78, qui demandait la création d'une commission de la condition féminine. Une commission qui devrait « susciter, coordonner et officialiser des actions, les études concernant la promotion de la femme fribourgeoise ».

S'inspirant de la Commission fédérale pour les questions féminines, créée en 1976 par le Conseil fédéral, Madeleine Duc-Jordan souhaite une commission officielle et permanente, représentative des régions, des langues, des confessions, des syndicats, du patronat ainsi que du monde paysan. Le mandat qui lui sera assigné trouvera ses fondements dans la promotion de la femme et de la famille. Ce sera avant tout un organe de réflexion, de coordination, de proposition, de canalisation et si possible de diffusion.

Mais une commission se doit d'être à l'affût de l'actualité. C'est pourquoi une de ses tâches principales sera de se préoccuper de problèmes tels que : la formation continue pour toutes les femmes, la planification de garderies d'enfants et des écoles enfantines.

Afin qu'un lien soit instauré entre les femmes fribourgeoises et la commission, Madeleine Duc-Jordan propose la diffusion d'un bulletin des questions féminines et familiales. Un bulletin qui trouverait sa place à côté de nombreuses publications de l'Etat.

Cette commission répond-elle aux exigences de la promotion des femmes fribourgeoises ? Depuis leur accession au droit de vote et d'éligibilité, les femmes sont encore victimes d'inégalités.

M. Pierre Dreyer, chef du Département de l'intérieur, au nom du Conseil d'Etat, reconnaît, dans sa réponse, que les débouchés et les



à l'autre



D'un canton



à l'autre



chances de promotion dans la vie professionnelle ne se présentent pas avec le même parallélisme. Peu de femmes accèdent à un poste comportant des responsabilités. Mais Pierre Dreyer ne pense pas que cela est dû à une législation lacunaire, «les inégalités entre hommes et femmes n'ayant que rarement leurs causes dans des dispositions légales. Ces inégalités sont plutôt le fait d'habitudes et de comportements qui se modifient beaucoup moins aisément que les lois».

La commission ne fera-t-elle pas double emploi avec la commission fédérale? Toutes les questions qu'elle soulève, sont, en effet, étudiées par la commission fédérale. Toutefois, selon Pierre Dreyer, il faut se garder de répondre prématurément à cette question. Le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail interdépartemental afin d'examiner ce problème.

Le postulat est accepté. C'est dans une année seulement que le Conseil d'Etat fera savoir la suite qu'il entend lui donner.

Anne Dousse

Valais

Le commerce et l'enfant

Un magasin, périphérique, à grande surface, offrait chaque mercredi après-midi une nouvelle attraction aux enfants: clowns, prestidigitateurs, vedettes sportives; autocollants, autographes et posters...

Et, chaque mercredi à midi, c'était le même refrain, le gosse ayant ponctuellement pris connaissance de l'annonce:

«— Dis, maman t'as vu. Y'a Collombin qui signe sa photo. J'l'ai pas dans ma collection des champions.»

Dociles, pour éviter les jérémiades, et il faut bien faire ses achats quelque part, les mères emboîtaient le pas à leur rejeton. Emplettes et tentations...

Appelez l'enfant, la mère viendra. Hier, les commerçants du centre-ville gémissaient. Aujourd'hui, ils réagissent. Sous la dynamique présidence de notre députée Jacqueline Pont, ils ont passé à la contre-attaque. Au cœur de Sierre, ils font la fête aux enfants, séances de cinéma gratuites, distributions de babioles. Et, les jours de congé, la grand'rue grouille d'animation, peuplée d'enfants ravis et de mères exténuées.

Cajolez l'enfant, les parents vous suivront.

F. B.

Jura

Le BCF rencontre les chômeuses

Grande «première» et petite participation. En novembre, Marie-Josèphe Lachat a lancé une invitation aux chômeuses de Delémont. Sept seulement se sont retrouvées pour une première approche des problèmes. Participaient en outre à la rencontre, le responsable du Service des arts et métiers et du travail et la responsable de la Bourse du travail. Cette initiative en entraînera d'autres à Porrentruy et aux Franches-Montagnes.

Il va de soi que le Bureau de la condition fé-

minine n'apportait pas les solutions toutes faites sur un plateau, ni un emploi sur-le-champ.

Premiers constats: les chômeuses ont tendance à se culpabiliser, à tort bien sûr. D'où probablement leur petit nombre à la discussion.

Celles qui se sont fait connaître ont dans la cinquantaine. Ce facteur de l'âge n'arrange pas les choses quant aux possibilités de nouveaux emplois. Toutes déplorent, d'autre part, la mobilité requise en cas de réemploi. La responsable du BCF constate enfin qu'une répartition des tâches ménagères au sein de la famille allégerait les difficultés des chômeuses.

Que faut-il retenir de cette entrevue? Par une simple discussion et mise en commun des faits, on arrive à déculpabiliser les chômeuses. On crée quelques ouvertures, notamment en suggérant une solidarité (encore inexistante) qui pourra aboutir à des services en vue de surmonter les obstacles géographiques.

Enfin, on a parlé recyclage et formation où l'intervention du canton est à solliciter. Là aussi, il faudra être solidaire pour obtenir quelque chose. Un premier pas est fait.

Des femmes au Club Alpin

Dans le canton du Jura et dans la partie francophone du canton de Berne, on voit une à une les sections du Club Alpin ouvrir leur porte aux femmes. Elles sont en général acceptées par les deux tiers des voix exprimées en assemblées. Ce n'est pas le délire, mais enfin!...

Berne francophone

Seins nus: ne passent pas!

Une initiative revêtue (elle) des signatures réglementaires contre les seins nus dans les bains publics a trouvé une fin de non recevoir devant le Grand Conseil bernois. Une manière d'envoyer tout le monde se rhabiller.

A.-M. S.

Elections communales: statu quo pour les femmes

De nombreuses communes ont choisi leurs autorités à fin novembre/début décembre pour une nouvelle législature de quatre ans. Partout les antiséparatistes majoritaires et les autonomistes minoritaires sont entrés en concurrence plutôt que les partis traditionnels. C'est désormais un jeu électoral classique.

Depuis 1974/75, avec la création du grand mouvement Groupement féminin de Force démocratique, on s'attendait à une nette progression féminine au sein des autorités. Les politiciens pensaient à un raz de marée des membres du GFFD, fort de plus de 6000 personnes, du moins à un équilibre dans la répartition des sièges.

Or, les positions n'ont pas beaucoup changé. Notons deux exemples: l'arrivée de la première femme au conseil communal de Tramelan, Ulrike Droz. A Crêmines, Jeanette Raebler est élue, seule femme à l'exécutif alors qu'elles étaient deux ces dernières années. D'une manière générale, c'est le statu quo; le mouvement féminin antiséparatiste n'a pas projeté en masse les femmes au pou-

Commission féminine culturelle, une inconnue?

Sous le nom de Commission féminine culturelle du Jura bernois, le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) a organisé quelques manifestations: un concert à Saint-Imier, des expositions artisanales. Jusqu'à ce jour, le statut de la dite commission n'était pas connu. L'un ou l'autre communiqué de presse n'ont pas explicité le rôle du groupe, ni son organisation ni sa position au sein de la Fédération des communes du Jura bernois, corporation de droit public (FCJB).

Questionné à ce sujet, M. André Ory, président de la FCJB, est catégorique: «Nous ne connaissons pas cette commission». La Fédération a constitué elle-même sa propre commission culturelle — d'où l'ambiguïté à distinguer les deux. Aux dernières nouvelles, la commission féminine pourrait être admise comme sous-commission de la commission culturelle «officielle» de la FCJB.

Anne-Marie Steullet

Elections nominations

Janou Coderey

(VD)

Une 26^e députée va faire son entrée au Grand Conseil: Janou Coderey, libérale, sera la première femme élue dans le district de Lavaux; elle remplace Claude Massy, conseiller national; Janou Coderey n'est pas une inconnue dans la région, puisqu'elle est vice-présidente du groupe des vignerons de Lavaux et également de l'Association des paysannes vaudoises.

Hélène Mayor

(VD)

A Villeneuve, et pour la seconde fois, c'est une femme qui présidera le législatif communal en 1980: Hélène Mayor, socialiste. Nous la félicitons et à travers elle toutes les présidentes de Conseils communaux qui entrent en fonction ces jours.

S. Ch.

Une déléguée pédagogique

(JU)

Mme Marie-José Molliet, enseignante à Delémont, a été nommée déléguée pédagogique à la Radio romande. Elle entrera en fonctions le 1^{er} février 1980. C'est sur plus de trente candidatures que la commission romande de radio-télévision éducative a choisi celle de Mme Molliet. Elle sera responsable des émissions de radio éducative, rattachée au département Culture et éducation de la Radio suisse romande. Elle collaborera à la préparation et à la présentation des émissions, suggérera des sujets d'émissions, proposera l'achat de documents provenant d'organes de radio ou télévision.

Autre tâche: la liaison et l'information avec les départements de l'instruction publique, les associations d'enseignants, les centres cantonaux, les commissaires cantonaux de radio éducative ainsi qu'avec les délégués pédagogiques à la télévision.

(ams)

Une femme au Grand Conseil bernois.

Mme Marguerite Logos de Saint-Imier entre au parlement cantonal en remplacement de M. Rubin, décédé.